

## Budget Supplémentaire – Rapport de présentation / Exercice 2018

Séance plénière du 21 juin 2018

Le CESER prend acte de l'ajustement des prévisions de dépenses et de recettes pour 2018. Ce budget supplémentaire s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 qui prévoit un renforcement des efforts financiers demandés aux collectivités en matière de dépenses.

Il souligne le choix du Conseil Régional d'affecter 90 % de l'excédent de l'exercice 2017 à la réduction de l'emprunt, mais estime qu'une partie aurait pu être destinée au financement de grands projets d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses nouvelles, le CESER apprécie le financement de projets d'envergure tels que le Plan d'investissement dans les compétences, la participation au fonds d'investissement dans le domaine spatial ou encore la création d'un fonds de garantie agricole.

En revanche, il souhaiterait obtenir des informations complémentaires qui lui permettraient d'apprécier pleinement les actions financées.

### 1. BUDGET GLOBAL

Le budget primitif 2018 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui prévoit notamment :

- une quasi-équivalence de la DGF<sup>1</sup> pour 2018 par rapport à 2017, après 4 années consécutives de baisse,
- un effort de désendettement supplémentaire demandé aux collectivités (13 Md€ au niveau national),
- un objectif de limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % par an,
- de nouveaux contrats avec l'État.

Le budget supplémentaire s'équilibre en crédits de paiement à 24,77 M€ comme suit :

En recettes :

- 93,02 M€ d'excédent (compte administratif 2017),
- 26,35 M€ de recettes nouvelles,
- - 20,4 M€ d'annulations de recettes,
- - 74,2 M€ d'annulation d'emprunt.

En dépenses :

- 22,04 M€ de dépenses nouvelles,
- 10,11 M€ de dépenses reportées,
- - 7,38 M€ d'annulation de dépenses.

#### Un excédent de l'exercice 2018 qui aurait pu en partie être destiné à financer de grands projets d'investissement

90 % de l'excédent 2017 (83 M€ hors reports) est affecté à la réduction du besoin d'emprunt de l'exercice (74 M€).

Le budget supplémentaire 2018 respecte alors la stratégie régionale de maîtrise des dépenses et d'affectation des ressources supplémentaires générées, à l'amélioration de l'épargne.

Le CESER estime que les 74 M€ d'excédent auraient pu être utilisés au moins en partie, pour financer de grands projets d'investissement sur des domaines d'intervention ciblés.

<sup>1</sup> Dotation Globale de Fonctionnement.

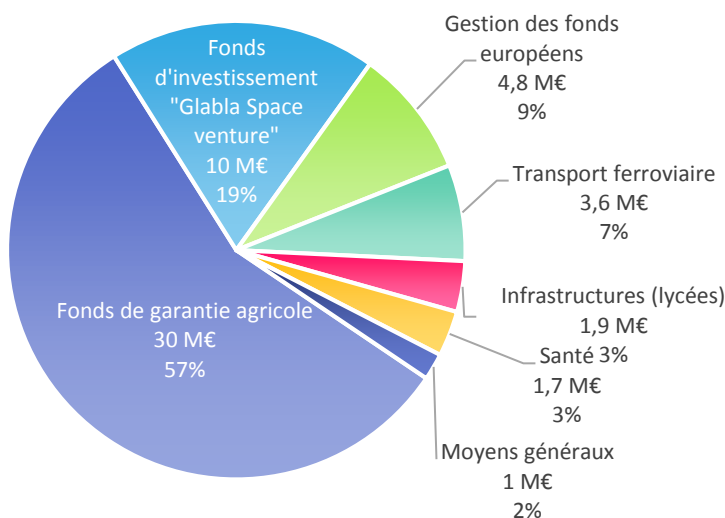
## Des réalisations à mi-parcours qui restent encore trop faibles

Le budget supplémentaire fait état des réalisations des dépenses exécutées au 30 mai 2018 qui figurent au budget primitif 2018. À ces autorisations de programme et d'engagement (AP/AE), il faut ajouter des paiements qui concernent celles de l'exercice précédent, ce qui accentue la charge de gestion. Il a été constaté une concentration des paiements sur la fin de l'exercice dont quasiment 30 % sur le dernier mois.

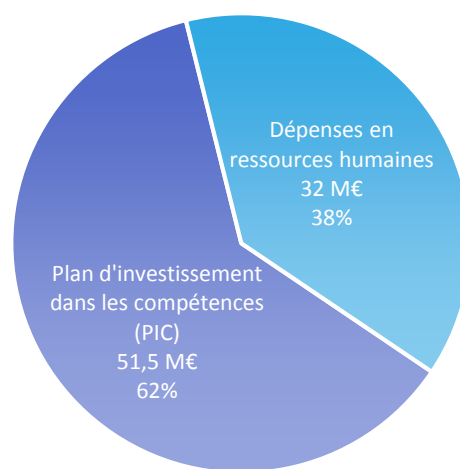
Le CESER aimerait ainsi connaître le plan d'action de la Région pour améliorer les taux de réalisation des dépenses et des recettes de l'exercice.

## 2. DEPENSES NOUVELLES PAR PILIER D'INTERVENTION

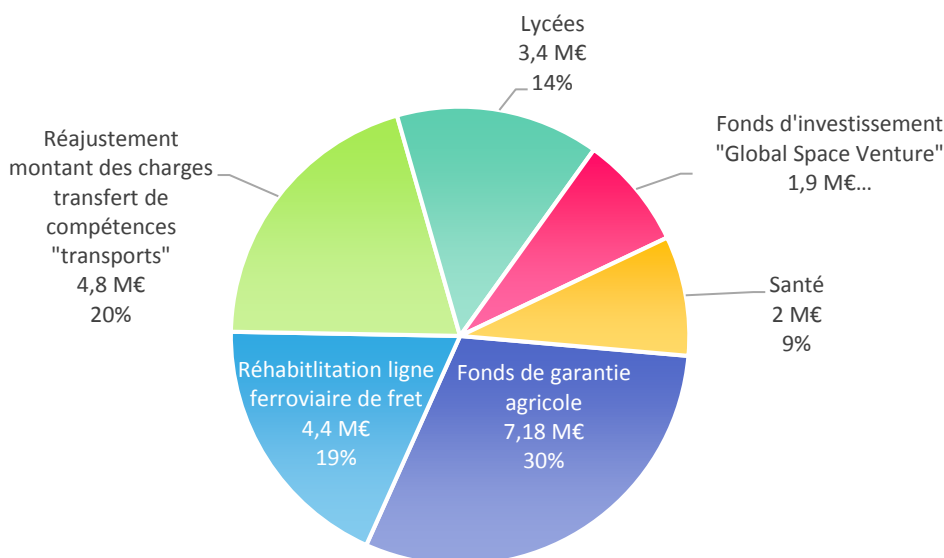
Répartition des affectations principales en AP nouvelles (54,28 M€)



Répartition des affectations principales en AE nouvelles (83,16 M€)



Répartition des affectations principales en CP (22,04 M€)



## Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)

L'engagement de la Région au titre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) marque ce budget supplémentaire par une inscription de 51,5 M€ en fonctionnement, qui représente 62 % du total des affectations en AE. Un premier versement de 15,45 M€ sera opéré en 2018 par la DIRECCTE<sup>2</sup> à la signature de la convention. Les domaines de formation vont concerner plus particulièrement les domaines de la professionnalisation, de l'inclusion et des aides individuelles de formation.

Le CESER apprécie que ces plans d'action concernent bien des formations envers des publics éloignés de l'emploi, comme il avait souligné dans son avis « relever le défi de compétences pour faciliter les recrutements »<sup>3</sup>.

Néanmoins, il s'interroge sur la capacité régionale de réaliser ces formations, dans un laps de temps relativement court, et ainsi, du taux de réalisation de ce plan d'intervention supplémentaire en faveur des demandeurs d'emploi.

Il estime par ailleurs qu'il est important que l'agriculture fasse partie des domaines d'intervention du PIC et que ce dernier soit diffusé à l'ensemble des opérateurs dans les branches et les filières.

## Fonds d'investissement dans le domaine spatial

Le budget supplémentaire prévoit l'inscription de 10 M€ d'AP dont 2 M€ en CP permettant la participation à un fonds d'investissement spécialisé dans le soutien aux entreprises innovantes dans le domaine spatial.

Le CESER estime que ce fonds doit permettre de participer au développement de l'innovation portée par les start-up mais également par les PME.

Même s'il apprécie l'effort d'investissement du Conseil Régional, le CESER demande des informations complémentaires sur la gestion de l'investissement afin qu'il soit fait sur des sociétés en Nouvelle-Aquitaine impliquant des emplois locaux.

Le CESER s'interroge quant à la visibilité sur les projets, au niveau de maîtrise publique dans la gouvernance (participation minoritaire de 10 M€ sur un fonds de 250 M€) pour en garantir des retombées sur le territoire.

Le CESER souhaite que la société de gestion fasse part régulièrement des investissements réalisés et de la mesure des impacts sur le territoire.

Enfin, pour le CESER, le Conseil Régional pourrait se différencier des autres investisseurs en sélectionnant les start-up intégrant une démarche écoresponsable dans leur projet.

## Fonds de garantie agricole

Le Conseil Régional prévoit d'investir 30 M€ en faveur de la création d'un fonds de garantie ciblé sur la « transition » en faveur des exploitations agricoles et des entreprises agroalimentaires régionales, justifiant un budget supplémentaire d'un montant correspondant.

Même s'il note favorablement que cette « transition » est présentée comme un enjeu majeur du secteur pour répondre aux problématiques environnementales, à celles du changement climatique, à la réduction des pesticides, le CESER est toutefois dans l'attente de précisions sur les actions envisagées à ce titre pour accompagner la création d'un modèle agricole innovant.

Il souhaite que l'utilisation de ce fonds de garantie privilégie le développement d'une agriculture compatible avec la santé des consommateurs et des salariés agricoles d'une part et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité d'autre part.

<sup>2</sup> Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

<sup>3</sup> Avis du CESER adopté lors de la séance plénière du 22 mars 2018.

## Régularisation de l'inscription d'AE relatives aux dépenses de protection sociale complémentaire, au marché des chèques-déjeuner, à la santé au travail et à l'extension du marché des bons événementiels

Le CESER prend acte de la régularisation de la situation concernant l'inscription des AE manquantes au budget primitif (BP) dont le montant s'élève à 24,36 M€ et concerne l'ensemble des agents de la collectivité (siège, lycées, CREPS, transports scolaires et interurbains). Il note que cette inscription sera sans incidence financière dans la mesure où les crédits de paiement correspondant avaient déjà été inscrits au BP 2018.

## Infrastructures et transports

Le CESER note avec intérêt l'inscription de dépenses supplémentaires (2,1 M€ d'AP) en faveur des infrastructures et des transports, liées notamment au besoin de plus en plus prégnant de régénération du réseau ferré régional.

La Région projette d'investir 1,44 € dans le **projet de réhabilitation de la ligne de fret Mignaloux-Jardres**. La fermeture de cette ligne à la fin du mois de mars 2018 a mis en difficulté l'entreprise Terrena qui l'utilise pour exporter ses céréales à partir du port de La Rochelle.

Le CESER comprend l'importance de cet investissement dans la mesure où Terrena est une coopérative qui rassemble 29 000 exploitations agricoles et 15 800 salariés. Il est important que des solutions, soient rapidement trouvées afin de ne pas faire courir de risque de perte de marché et de reconfiguration des bassins agricoles. En ce sens, le CESER se joint au Conseil Régional pour exiger de SNCF Réseau la mise en place d'une solution temporaire pour permettre le transport des récoltes céréalières.

Le CESER appelle également le Conseil Régional à veiller à ce que cette ligne soit optimisée en associant différents opérateurs afin de favoriser le report modal de la route vers le rail.

Enfin, il s'interroge sur la sollicitation des autres Régions dans la mesure où l'entreprise Terrena est présente sur une grande partie du quart nord-ouest du territoire français.

## Formations sanitaires et sociales

Concernant le domaine sanitaire et social, le CESER salue l'investissement à propos des matériels de formation, pour moderniser l'organisation des formations relevant du domaine de la santé, mais pose la question de savoir si ces investissements anticipent les dynamiques de regroupement en cours, et à venir : intégration universitaire et mutualisation des formations paramédicales ?

## Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA)

La Région a soumis sa candidature dans le cadre de l'AMI TIGA, avec un projet destiné à limiter drastiquement l'utilisation des intrants en viticulture. Cet AMI a reçu un grand nombre de candidatures (117). Le projet présenté par la Région Nouvelle Aquitaine a été présélectionné parmi 23 autres et seulement 10 projets seront retenus.

Si le CESER partage l'objectif affiché, il attire toutefois l'attention sur la nécessité d'associer pleinement l'ensemble des acteurs des territoires si le projet du Conseil Régional venait à être retenu.

## Biodiversité et transition énergétique

Le Conseil Régional affiche également dans le cadre de ce Budget Supplémentaire, sa volonté de renforcer l'effort en faveur de la biodiversité et de la transition énergétique et écologique.

Afin de répondre aux besoins et aux dossiers en attente, 4,8 M€ d'AP sont débloqués, dans le cadre du **Programme Opérationnel 2014-2020**, pour permettre de contribuer au financement d'un plus grand nombre d'opérations en faveur de la sobriété énergétique et de la lutte pour un habitat moins énergivore.

Le CESER se félicite de cet engagement et souhaite avoir des précisions sur les raisons de cette augmentation et la nature des opérations engagées.

Il souhaite par ailleurs que les priorités d'action annoncées en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et le développement de modèles énergétiques durables soient fortement portées à travers le volet Climat Air Energie du SRADDET en cours de réalisation.

De plus, dans le cadre de l'objectif visant à préserver la biodiversité et les ressources naturelles, le Conseil Régional prévoit l'affectation en AE de 350 000 € en anticipation de **l'arrivée du loup en Corrèze**. Ce dispositif prévoit des actions d'accompagnement des acteurs locaux pour faciliter la cohabitation de l'élevage et du loup.

Le CESER note que le Conseil Régional s'empare de cette problématique importante qui semble justifiée compte tenu de la complexité de ce sujet sensible.

## Culture

Le CESER note le rattrapage en direction des acteurs culturels territoriaux (patrimoine, manifestations culturelles, spectacle vivant, arts plastiques, langues régionales), dans le souci d'adaptation et d'harmonisation des politiques culturelles régionales. Il demande néanmoins des informations sur l'absence d'affectation de crédits de paiement mobilisables dès 2018, car cela pourrait placer les acteurs culturels concernés en difficulté financière.



---

Proposition de la commission A « Finances régionales »  
Présidente : Tiphaine BICHOT ; Rapporteuse : Michelle HEIMROTH

Avec les contributions des commissions :

- 2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Camille DE AMORIN BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY ;

- 5 - « Vie sociale, Culture et citoyenneté »

Président : Alain BARREAU ; Rapporteur délégué : Ahmed SERRAJ ;

- C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales – Europe »

Présidente : Annick ALLARD ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE.



---

Vote sur l'avis du CESER

« Budget supplémentaire – Rapport de présentation – Exercice 2018 »

151 votants

149 pour

2 abstentions

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

**Dominique CHEVILLON**

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

## Annexe 1 : Tableau récapitulatif des crédits de paiement

Extrait du rapport du Conseil régional

| DEPENSES  |                      | RECETTES                                |                       |
|---|----------------------|---|-----------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>                           |                      |   |                       |
| <b>Total Dépenses d'investissement</b>          | <b>13 721 045,60</b> | <b>Total Recettes d'investissement</b>  | <b>-2 528 000,00</b>  |
| <b>Dépenses nouvelles</b>                       | <b>16 213 045,60</b> | <b>Recettes nouvelles</b>               | <b>4 231 000,00</b>   |
| Pilier 1 - Développement économique - Emploi    | 9 990 000,00         |   |                       |
| Pilier 2 - Jeunesse                             | 2 586 000,00         |   |                       |
| Pilier 3 - Aménagement du territoire            | 3 219 045,60         |   |                       |
| Pilier 4 - Transition énergétique et écologique | 0,00                 |   |                       |
| Pilier 5 - Gestion des fonds européens          | 0,00                 |   |                       |
| Pilier 6 - Administration générale              | 418 000,00           |   |                       |
| <b>Dépenses annulées</b>                        | <b>-2 492 000,00</b> | <b>Recettes annulées</b>                | <b>-6 759 000,00</b>  |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                           |                      |   |                       |
| <b>Total Dépenses de fonctionnement</b>         | <b>11 056 019,21</b> | <b>Total Recettes de fonctionnement</b> | <b>101 500 802,90</b> |
| <b>Dépenses reportées</b>                       | <b>10 112 201,10</b> | <b>Excédent 2017</b>                    | <b>93 023 802,90</b>  |
| <b>Dépenses nouvelles</b>                       | <b>5 830 000,00</b>  | <b>Recettes nouvelles</b>               | <b>22 122 000,00</b>  |
| Pilier 1 - Développement économique - Emploi    | 262 000,00           |   |                       |
| Pilier 2 - Jeunesse                             | 993 000,00           |   |                       |
| Pilier 3 - Aménagement du territoire            | 4 408 900,00         |   |                       |
| Pilier 4 - Transition énergétique et écologique | 50 000,00            |   |                       |
| Pilier 5 - Gestion des fonds européens          | 0,00                 |   |                       |
| Pilier 6 - Administration générale              | 116 100,00           |   |                       |
| <b>Dépenses annulées</b>                        | <b>-4 886 181,89</b> | <b>Recettes annulées</b>                | <b>-13 645 000,00</b> |
| <b>TOTAL</b>                                    |                      |   |                       |
| <b>Total Dépenses</b>                           | <b>24 777 064,81</b> | <b>Total Recettes</b>                   | <b>98 972 802,90</b>  |
| <b>Dépenses reportées</b>                       | <b>10 112 201,10</b> | <b>Excédent 2017</b>                    | <b>93 023 802,90</b>  |
| <b>Dépenses nouvelles</b>                       | <b>22 043 045,60</b> | <b>Recettes nouvelles</b>               | <b>26 353 000,00</b>  |
| <b>Dépenses annulées</b>                        | <b>-7 378 181,89</b> | <b>Recettes annulées</b>                | <b>-20 404 000,00</b> |
| <b>Annulation d'emprunt</b>                     | <b>74 195 738,09</b> |   |                       |



## Annexe 2 : Tableau des dépenses nouvelles par pilier (budget principal)

Extrait du rapport du Conseil régional

| <b>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018</b>                                      |                               |               |               |
|--|-------------------------------|---------------|---------------|
| <b>DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)</b>                          |                               |               |               |
|  | BUDGET SUPPLEMENTAIRE (en M€) |               |               |
|  | AP                            | AE            | CP            |
| <b>PILIER 1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI</b>                     |                               |               |               |
| 1.2 - Filières, trans-filières et partenariats                         | 1,000                         | 0,500         | 0,930         |
| 1.4 - Recherche, innovation et start-up                                | 0,010                         | 0,082         | 0,092         |
| 1.5 - Attractivité, internationalisation et financement                | 10,000                        | -             | 2,000         |
| 1.6 - Tourisme   | -                             | 0,060         | -             |
| 1.7 - Agriculture  | 30,000                        | 0,180         | 7,180         |
| 1.8 - Economie culturelle  | 0,050                         | 0,025         | 0,050         |
| 1.10 - Formation professionnelle continue                              | -                             | 51,521        | -             |
| <b>TOTAL PILIER 1</b>  | <b>41,060</b>                 | <b>52,368</b> | <b>10,252</b> |
| <b>PILIER 2. JEUNESSE</b>  |                               |               |               |
| 2.3 - Education  | -                             | 9,885         | -             |
| 2.4 - Lycées (bâtiments)   | 1,984                         | 0,438         | 3,479         |
| 2.7 - Vie quotidienne  | -                             | 1,227         | -             |
| <b>TOTAL PILIER 2</b>  | <b>1,984</b>                  | <b>11,550</b> | <b>3,579</b>  |
| <b>PILIER 3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>                             |                               |               |               |
| 3.2 - Politique contractuelle  | -                             | -             | 1,850         |
| 3.4 - Culture  | 0,070                         | 0,455         | 0,160         |
| 3.7 - Santé  | 1,695                         | 0,370         | 1,220         |
| 3.8 - Sport  | -                             | 0,068         | -             |
| 3.9 - Infrastructures, transports                                      | 2,159                         | 1,324         | 4,398         |
| <b>TOTAL PILIER 3</b>  | <b>3,924</b>                  | <b>2,217</b>  | <b>7,628</b>  |
| <b>PILIER 4. TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE</b>                  |                               |               |               |
| 4.1 - Biodiversité et PNR  | -                             | 0,550         | -             |
| 4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques | -                             | -             | -             |
| 4.5 - Mobilité durable et intelligente                                 | 1,440                         | 0,550         | 0,050         |
| <b>TOTAL PILIER 4</b>  | <b>1,440</b>                  | <b>1,100</b>  | <b>0,050</b>  |
| <b>PILIER 5 - GESTION DES FONDS EUROPEENS</b>                          |                               |               |               |
| 5.1 - PO Aquitaine   | 4,840                         | -             | -             |
| 5.4 - PO Aquitaine Limousin Poitou-Charentes                           | -                             | -             | -             |
| <b>TOTAL PILIER 5</b>  | <b>4,840</b>                  | <b>-</b>      | <b>-</b>      |
| <b>PILIER 6 - ADMINISTRATION GENERALE</b>                              |                               |               |               |
| 6.1 - Ressources humaines  | 0,004                         | 15,444        | 0,004         |
| 6.4 - Affaires juridiques  | -                             | -             | 0,050         |
| 6.5 - Moyens généraux  | 1,034                         | 0,483         | 0,480         |
| <b>TOTAL PILIER 6</b>  | <b>1,038</b>                  | <b>15,927</b> | <b>0,534</b>  |
| <b>TOTAL DEPENSES NOUVELLES</b>  | <b>54,286</b>                 | <b>83,161</b> | <b>22,043</b> |